

ville de vitry sur seine

**DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

adresse :

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
94407 Vitry-sur-Seine cedex

Vitry-sur-Seine, le - 4 NOV. 2011

téléphone : 01.46.82.80.00
télécopie : 01.57.67.08.31
pour joindre directement votre
correspondant
téléphone : 01.46.82.81.98

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

télécopie : 01.57.67.08.18
références à rappeler dans tous
les cas :
210 –additif 1- BD

**OBJET : Ordre du jour du Conseil municipal
du 16 novembre 2011**

Je vous informe de l'inscription d'une question nouvelle à l'ordre du jour de la séance ci-dessus mentionnée (note de synthèse jointe) :

430 DIRECTION VOIRIE – ENVIRONNEMENT

42 Autorisation à M. le Maire de signer le marché de requalification de la voie Delibes | Environnement / Voirie
Adm. g^{ale} / Pers. / Fin

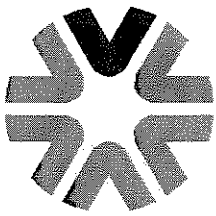
Vous trouverez par ailleurs ci-joint une note de synthèse modifiée relative à la **question n°26**.

Enfin, vous trouverez les propositions de déclaration concernant les **questions**

- **n° 40** : Déclaration sur l'école
- **n° 41** : Pour le maintien du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE
Alain AUDOUBERT



ANNÉE 2011
8^{ème} SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2011

Question n° 42

NOTE DE SYNTHÈSE

OBJET : AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE FUTUR MARCHÉ POUR LA REQUALIFICATION DE LA VOIE DELIBES

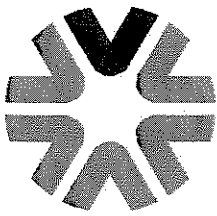
Le dossier comprend la présentation d'un marché pour procéder à des travaux de requalification de la voie Delibes par la programmation des opérations suivantes :

- l'élargissement à 3,50 m de la voie,
- la création du réseau d'assainissement sur la partie élargie (eaux usées et eaux pluviales) inexistants dans la voie et ce pour répondre aux normes d'hygiène et de santé publique en viabilisant les réseaux desservant les parcelles.
- l'installation de nouveaux mats d'éclairage public piéton,
- le déplacements des compteurs et branchement riverains impactés dans le cadre de l'élargissement,
- la prise en charge des murets de soubassement et/ou de soutènement et de clôture provisoire des parcelles des riverains impactées par le projet.

Le 22 juin 2011, le conseil municipal s'est prononcé pour le lancement de la procédure et a autorisé le Maire ou son représentant à le signer ce marché pour un montant estimatif de 525 000€ TTC. Celui-ci a fait l'objet d'une procédure adaptée en un lot unique.

Dans sa séance du 18 octobre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la proposition de retenir l'offre de la société RAZEL (91-ORSAY) comme offre la plus avantageuse économiquement pour un montant de 483 639,36 € H.T. soit 578 432, 68 € TTC après négociation.

Ce montant demeurant toutefois significativement plus élevé que celui estimé (+10,2%), le Conseil doit se prononcer pour autoriser M. le maire à de-signer le marché au nouveau montant.



ANNÉE 2011
8^{ème} SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2011

Question n°26

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE MODIFIÉE

OBJET : CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT VOIE DELIBES ET MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS PRIVATIVES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (A.E.S.N.)

Dans le cadre d'un projet global de viabilisation et de réaménagement de la voie Delibes, comprenant en premier lieu son élargissement, la ville va réaliser la desserte en assainissement de cette voie Delibes, qui en est aujourd'hui dépourvue.

Les travaux d'assainissement consistent :

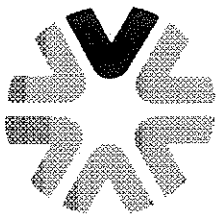
- en la pose de canalisations d'eaux usées (160 ml en diamètre 200 mm) et d'eaux pluviales (100 ml en diamètre 300 mm)
- et à mettre en conformité les ouvrages sur domaine privé, en séparant eaux usées et eaux pluviales et en supprimant les fosses septiques et autres dispositifs de traitement autonomes.

Ce projet est l'occasion de raccorder 15 habitations existantes dans cette impasse, dont 13 seraient en assainissement autonome et 2 seraient raccordées à l'assainissement collectif par un réseau privatif.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) est susceptible de participer financièrement,

- ▶ en subventionnant la Ville :
 - pour les travaux de création de réseau neuf d'eaux usées (desservant des habitations existantes) d'un montant de 137 254 € TTC
 - pour l'étude et le suivi-animation des travaux de mise en conformité des riverains qui se déroulent selon les 2 phases suivantes :
 - phase 1 : étude technique et financière, dont le montant est estimé à 4 000 € TTC,
 - phase 2 : suivi-animation des travaux, dont le montant est estimé à 6 300 € TTC.
- ▶ en subventionnant les riverains pour les travaux réalisés (subventions versées par la Ville qui perçoit ensuite les versements de l'AESN).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au taux les plus élevés.



ANNÉE 2011
8ème SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2011

Question n° 40

PROJET DE VŒU

DECLARATION SUR L'ECOLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La rentrée scolaire a eu lieu, une fois de plus, dans un contexte particulièrement difficile avec la disparition de 16 000 postes à l'Education nationale, soit 60 000 depuis 2007. Dans la même logique de réduction des dépenses publiques, 14 000 nouvelles suppressions sont prévues dans la loi de finances 2012.

Partout en France, cela se traduit par :

- ✓ de nombreuses fermetures de classes,
- ✓ la disparition des moyens d'aide aux élèves en difficulté qui se généralise,
- ✓ des attaques contre l'école maternelle qui se poursuivent avec le constat de la très faible scolarisation des enfants de 2 ans faute de places dans les écoles,
- ✓ les atteintes à la formation des enseignants,
- ✓ l'incertitude suite au rapport sur les rythmes scolaires...

A Vitry, un peu plus de 9200 (9222) enfants sont scolarisés, en cette rentrée, dans les 44 écoles primaires de la ville : environ 3700 en maternelle et 5550 en élémentaire. On compte 389 classes, 147 en maternelle et 242 en élémentaire. Une classe de moins que l'an passé pour 10 élèves de plus.

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans n'a jamais été aussi bas : moins de 60.

En cette rentrée, les mesures prises par l'Education nationale sont lourdes de conséquences pour les élèves de notre ville, aucune attention particulière ne leur a été portée, contrairement aux années précédentes.

- **Des classes ont été fermées principalement dans la ZEP et en maternelle (il fallait bien trouver les 16 000 postes à éliminer), donc là où les besoins sont les plus grands.**
- **La suppression des postes spécialisés se poursuit : 2 postes de RASED en moins, pas d'enseignants spécialisés dans les classes d'intégration scolaire (CLIS ou CLAD).**
- **Pratiquement tous les contrats précaires ont été annulés : aide aux directeurs, professeurs de langue, assistants d'éducation dont certains**

assuraient le moyen supplémentaire lecture dans la ZEP (Makarenko, Moulin, Verne).

- Le manque d'AVS (auxiliaires de vie scolaire) pour l'intégration des enfants en situation de handicap est criant, plus de 60 % des heures nécessaires n'étaient pas assurées début septembre, la situation n'est toujours pas réglée aujourd'hui.

Sept classes ont été fermées : 5 en maternelle et 2 en élémentaire. Les luttes menées par les parents et les enseignants ont permis une réouverture à la maternelle Makarenko. Quatre classes ont été ouvertes : 2 en maternelle et 2 en élémentaire dans des secteurs où le nombre d'élèves avait fortement augmenté.

L'Inspection académique avait imposé le transfert des inspections départementales à Créteil pendant près d'un mois, manifestant ainsi son mépris face aux revendications des parents et des enseignants. Elle refuse de revoir la situation de plusieurs écoles dont les effectifs sont très lourds (Louise Michel, Cachin maternelle, Diderot... avec des classes à plus de 30 élèves). Il reste moins de 2 temps pleins de médecins scolaires pour les 9200 élèves du primaire et les 8200 collégiens et lycéens (soit 17 400).

Toutes ces mesures représentent une profonde atteinte au droit à l'éducation et au service public.

Les établissements du second degré de notre ville n'y échappent pas comme en témoignent par exemple les actions engagées à Jean-Macé. De même qu'une trentaine de jeunes Vitriots s'est retrouvée sans affectation d'établissement à la rentrée et donc en situation d'exclusion scolaire.

A Vitry, la politique en direction de l'enseignement et de l'enfance est au cœur des engagements municipaux. C'est une priorité qui se traduit dans tous les domaines : services, fonctionnement et choix budgétaires car la réussite scolaire représente un enjeu primordial pour l'avenir. Plus de 55 millions d'euros sont consacrés à l'école.

Comme chaque année, de nombreux travaux sont réalisés dans les écoles pour que les enfants étudient dans de bonnes conditions et pour suivre l'évolution démographique.

La reconstruction de l'école Jules Verne (9 M €) et de l'école Montesquieu (+ 14 M €) se poursuit ; l'école Jules Verne ouvrira début janvier et l'école Montesquieu à la prochaine rentrée. La réflexion sur la reconstruction de la maternelle Eva Salmon pour répondre aux besoins du quartier est engagée.

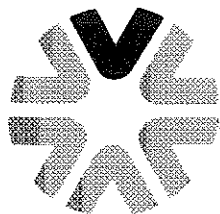
En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal élève une vive protestation contre la poursuite du démantèlement du service public de l'Education nationale par le gouvernement et soutient les actions des enseignants, des personnels des établissements scolaires et des parents d'élèves,

Le Conseil Municipal :

- refuse les fermetures de classes, de postes spécialisés et de perte de moyens qui remettent en cause l'accès au savoir,
- confirme que l'Education nationale doit porter un projet d'action éducative ambitieuse garantissant l'égalité des chances pour tous les élèves de Vitry,
- exige que soient alloués les moyens nécessaires pour permettre une vraie école de la réussite et une politique de l'éducation à la hauteur des besoins, des enjeux humains, sociaux, économiques et culturels d'aujourd'hui.



ANNÉE 2011
8eme SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2011

Question n° 41

Projet de vœu

POUR LE MAINTIEN DU PROGRAMME EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS (PEAD)

Jeudi 20 octobre 2011, le conseil des ministres européens de l'agriculture a refusé de voter l'évolution du Programme européen d'aide aux plus démunis. En 2011, le PEAD est de 480 millions d'euros pour l'Europe. Il permet d'apporter une aide alimentaire à 13 millions de personnes. En France, le programme est de 72 millions d'euros et aide près de 4 millions de personnes. **Dans notre ville**, les quatre associations, Croix Rouge, Restos du cœur, Secours populaire et Secours catholique, viennent en aide auprès de 1 000 familles !

Dans un contexte de crise économique et financière, ce sont les jeunes, les familles monoparentales et les personnes âgées qui seront les plus touchées par ces décisions irresponsables. Pour 2012, 6 pays (l'Allemagne, le Royaume Uni, la République Tchèque, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas) considèrent que l'aide sociale relève de compétences nationales. Ces 6 pays s'opposent au principe de solidarité européenne et composent donc une minorité de blocage. Pourtant, 85% des députés européens et 19 Etats sont favorables à une évolution immédiate du règlement accompagnée de la prolongation du PEAD jusqu'en 2013. Concrètement, pour 2012, le programme passera de 480 à 113 millions d'euros ! La part de la France sera amputée de près de 80%. Elle tombera de 72 à 15 millions d'euros.

- Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- refuse toutes formes de réductions des subventions aux associations caritatives,
- demande au gouvernement français et à l'Union européenne de maintenir le Programme européen d'aide aux plus démunis,
- exige que soit respecté l'esprit de solidarité européen, tout comme il s'est exprimé pour les banques,
- appelle l'Union européenne à mener des politiques solidaires pour les peuples.